Actes de Sauvetage

Extrait d'un recueil anecdotique, d'après des documents officiels, publié par J. Jullien, libraire, Bourg-de-Four à Genève en 1892.

Sauvetage des naufragés d'un bateau dragueur, le 31 octobre 1858.

Un vent du nord, déjà d'une violence exceptionnelle, dégénérait tout à coup, dans la nuit du 30 au 31 octobre 1858, en une terrible tempête qui, brisant les arbres les plus vigoureux, arrachant les toitures de plusieurs constructions, bouleversait les flots du Léman et donnait à ce lac, ordinairement si calme et si bleu, l'aspect d'une mer démontée.

Un bateau dragueur, placé non loin de la campagne de *Plongeon* (rive gauche), eut ses amarres brisées et fut porté par la tourmente à près d'un kilomètre de la rive. Secoué et recouvert sans relâche par d'énormes vagues, il coula à fond, ne laissant plus apercevoir que la partie supérieure de sa charpente; ce fut sur cette étroite plateforme que se réfugièrent, au nombre de cinq, les ouvriers qui appartenaient au bâtiment naufragé. Exposés toute une longue nuit à la fureur des éléments déchaînés, exténués par la fatigue, le froid et le défaut de subsistance, ces pauvres gens durent, au cours de ces lugubres et mortelles heures, se considérer comme perdus sans retour.

Heureusement, il n'en devait pas être ainsi.

Dès les premières ombres de la nuit, le *veilleur* installé dans l'une des tours de la cathédrale de Saint-Pierre avait pu se convaincre que les feux du bateau dragueur s'étaient éteints; cette disparition semblait donc présager l'accomplissement d'une catastrophe.

Lorsqu' enfin le jour parut, M. Antoine Mermillod, garde des ports, l'un de ces hommes rudes et à trempe d'acier dont l'énergie ainsi que le dévouement grandissent en raison même des obstacles et des dangers, s'assurait au moyen d'une longue-vue que les naufragés existaient encore. Aussitôt il se rendait à la Belotte, localité située sur la rive gauche du Lac, à 4 kilomètres de la ville de Genève, entraînant avec lui quelques hommes résolus qui avaient consenti à le suivre et à partager les dangers de l'audacieuse entreprise qu'il méditait.

Il était 9 heures du matin lorsque Mermillod et ses compagnons parvenaient à la Belotte; prenant aussitôt possession d'un bateau de pêcheur paraissant offrir une solidité suffisante, ils s'embarquaient en présence des habitants de la localité, qui, après avoir considéré ces préparatifs de départ d'un œil épouvanté, s'attachaient à ces hommes et les conjuraient de ne pas courir à une mort en apparence certaine. Sans écouter ces conseils, car leur résolution était inébranlable, ces braves gens s'engagent au sein de la tourmente, dans laquelle on les voit alternativement apparaître et disparaître. Les spectateurs placés sur les rives du Lac suivirent d'un regard anxieux les efforts que faisaient ces hardis sauveteurs afin de maintenir leur direction vers le lieu du naufrage tout en évitant les périls qui menaçaient le flan de leur frêle embarcation.

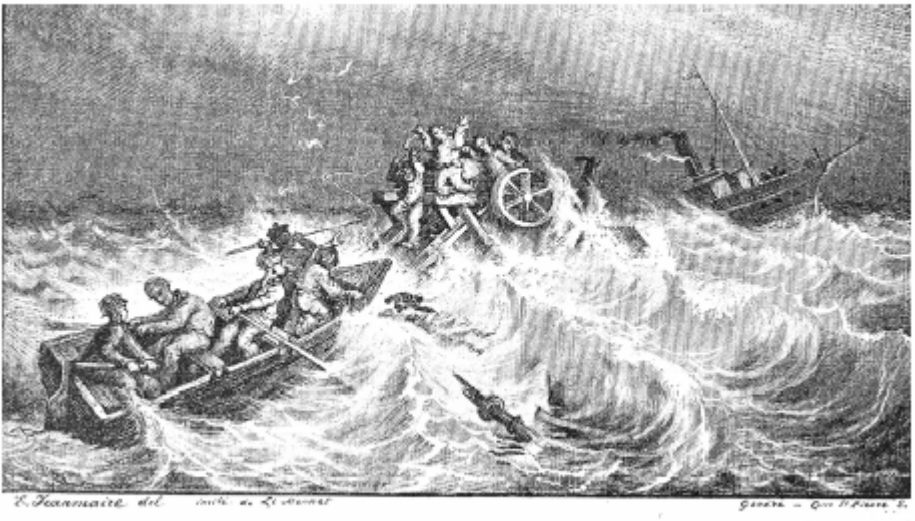

Sauvetage des naufragés d'un bateau dragueur

Ils arrivèrent enfin près du but!

Détail touchant, heureux présage sans doute: le chien des naufragés, le fidèle compagnon qui avait souffert avec eux durant cette longue et cruelle nuit, s'élança dans les flots bouleversés, car il avait compris que c'étaient des sauveteurs qui s'avançaient; déjà il s'était introduit au milieu d'eux, leur prodiguant les marques de sa vive reconnaissance, puis se tournant vers les siens, il donna de la voix, paraissant leur crier que le salut était là!

Mais ici encore, un extrême danger attendait les sauveteurs: celui d'être projetés et brisés contre la charpente du bâtiment naufragé. Néanmoins, à force d'énergie et de prudence, ce danger était évité; les amarres dont ils s'étaient munis avaient été habilement envoyées, et malgré l'inertie des malheureux ouvriers dragueurs, ils parvinrent, au prix d'héroïques efforts, à cueillir ceux-ci à leur bord.

Quoique l'état du Lac fût effrayant, le vapeur *Guillaume Tell* s'était bravement aventuré sur le lieu du sinistre, où sa présence, en cas d'insuccès éprouvé par l'autre embarcation, eût pu être très utile; après avoir été, durant près d'une heure, secoué et balayé par les vagues, il du, afin d'éviter une manœuvre dangereuse qui le ramena directement au port, poursuivre sa marche sur la Belotte, tandis que les naufragés et leurs sauveteurs débarquaient non sans peine près de la campagne du *Port*, où ils étaient salués par les applaudissements interminables d'une foule compacte, émue jusqu'aux larmes par le spectacle de l'un des sauvetages les plus périlleux qui se soient accomplis sur les eaux du Léman.

L'enthousiasme qu'excita au sein de la population genevoise une telle action de dévouement eut pour effet immédiat l'organisation de souscriptions publiques, dont le résultat fut conforme à ce que l'on peut attendre de l'initiative individuelle d'un peuple reconnaissant; du reste, ainsi qu'on le verra plus loin, si Mermillod et ses hommes reçurent une récompense digne de leur courageuse action, les naufragés eux aussi ne furent pas oubliés.

Le conseil d'Etat lui-même s'associant à ces manifestations spontanées de reconnaissance populaire, convoquait officiellement tous ceux qui avaient coopéré à ce dangereux sauvetage. Le 19 mai 1859, un nombre considérable de citoyens, accourus à l'appel des premiers magistrats du pays, occupaient la salle entière des séances du Grand Conseil, ainsi que les locaux adjacents, et témoignaient par leur attitude toute la satisfaction qu'ils éprouvaient,

De cette cérémonie, dont nous avons conservé un souvenir durable et qui fut en quelque sorte le prétexte de nos recherches relatives aux sauvetages opérés à Genève dès 1814, nous retrancherons les élogieux discours qui y furent prononcés, afin de rappeler ici l'essentiel, c'est-à-dire les noms de tous ces braves sauveteurs, ainsi que l'importance et la nature des récompenses qu'ils avaient incontestablement méritées. En voici ci-après l'énumération: viennent en premier lieu ceux qui composaient l'équipage du bateau pêcheur parti de la Belotte:

Antoine Mermillod.....	Une coupe d'argent, un chronomètre d'une valeur de 750 fr. plus une somme de 865 fr.
Louis Lador.....	Une coupe d'argent plus 865 fr.
Josephe Oudot.....	Une coupe d'argent plus 865 fr.
François Laravoire.....	Une coupe d'argent plus 865 fr.
Jean Echarnier.....	Une coupe d'argent plus 865 fr.
Pierre Zbinden.....	Une coupe d'argent plus 865 fr.

Antoine Mermillod

Viennent ensuite les noms des hommes composant l'équipage habituel du vapeur le *Guillaume Tell*, ainsi que ceux des propriétaires de barques qui répondirent au premier appel de M. Louis Empeyta, directeur de la Compagnie de Navigation:

MM. Jacques Moré, capitaine: un service d'argenterie; Georges Sauer, pilote: une coupe d'argent plus 265 fr.; Marc Mani, mécanicien: une coupe d'argent plus 265 fr.

Entre les autres bateliers du vapeur, dont les noms suivent, fut répartie une somme de 220 fr, plus à chacun un service d'argenterie, soit MM. Isaac Potier, Marc Delamure, Isaac Paiche, Louis Blanc, Victor Delajoux et Jean Arandel.

Aux cinq propriétaires de barques suivants: MM. Jean Magnin, Charles Defer, Marc Corajod, Joseph Gaillard et Marc Pinget, à chacun un service d'argenterie.

En outre, un fort beau drapeau en soie, blanc et or, fut offert à l'équipage du navire par un comité de dames genevoises. Enfin, un diplôme d'honneur, d'une exécution soignée, fut remis à chacune des personnes déjà citées, ainsi qu'à celles dont nous reproduisons les noms ci-après et qui montèrent aussi à bord du *Guillaume Tell*: MM. A Bannwart, M. Catry, C. Chavanne, H. Cochand, F. Duchamp, A. Dessaux, L. Empeyta père, L. Empeyta fils, P. Echarnier, M. Echarnier, J. Freistammel, W. Fitting, M. Gignoux, E. Hury, A. Lavalette, H. Labranche, J. Lienne, A. Marmoud, J. Mayor, A. Mottet, N. Moret, J. Melly, F. Navonne, J. Sénechaud, J. Simon, L. Wessel et J. Walner. Ce diplôme contenait le texte suivant:

Le Conseil d'Etat vous remercie, au nom du pays, du dévouement que vous avez montré dans le sauvetage des ouvriers de la drague, pendant la tempête du 31 octobre 1858. Il est heureux de vous transmettre par ce titre authentique l'expression de sa reconnaissance.

Une somme de 1000 fr. fut répartie entre les cinq ouvriers naufragés du bateau dragueur.

Pierre Greppin